

| | |
|---|--|
| Date de convocation : 24/05/2022 | DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---|--|

Le trente mai deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Fanny MOURIER (pouvoir à Thierry SABOT).

Absente : Colette MORIN

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Haute-Loire.

DCM 20220530-3

Le Maire de la Commune de DUNIERES présente l'Association des Communes forestières et son réseau.

Il est fait état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt.

Il expose l'intérêt pour la Commune de DUNIERES d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de Haute-Loire pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

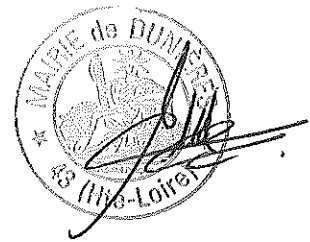
- Décide d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de Haute-Loire, membre de la Fédération nationale des Communes forestières, et d'en respecter les statuts ;

AR Prefecture

043-214300873-20220530-DCM20220530_3-DE
Reçu le 16/06/2022
Publié le 16/06/2022

- De payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion de 150 € ;
- Charge Monsieur Le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- Mandate Monsieur Le Maire pour représenter la Commune de DUNIERES, auprès de ses instances (Association départementale, Fédération nationale).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220530-DCM20220530_3-DE
Reçu le 16/06/2022
Publié le 16/06/2022